

NOUVELLE ÉCONOMIE : ADAPTER LES RÈGLES À L'ESSOR DU TRAVAIL INDÉPENDANT

TENTENT DE REQUALIFIER
LES INDÉPENDANTS
EN SALARIÉS



URSSAF



TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

PROTECTION DES TRAVAILLEURS

LOI MADELIN
PRÉSUMPTION
DE NON-SALARIAT



SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

INDÉPENDANTS

+26%
2006 > 2011



PERTE DE TEMPS
POUR LES URSSAF

+



PERTE DE TEMPS
ET DE COMPÉTITIVITÉ
POUR LES INDÉPENDANTS



LES RÈGLES ACTUELLES
SONT INADAPTÉES
AUX ÉVOLUTIONS
DU MONDE DU TRAVAIL ET
DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

POUR PROTÉGER LES INDÉPENDANTS, L'IPS PROPOSE



DE REDÉFINIR LE
CHAMP DE COMPÉTENCES
DES URSSAF



SI UN TRAVAILLEUR
S'EST DÉCLARÉ INDÉPENDANT
L'URSSAF NE DOIT PLUS
POUVOIR DEMANDER
SA REQUALIFICATION



APPROCHE
RAISONNABLE
ET ADULTE



FACILITE
L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE

+



SÉCURISE
LES ENTREPRISES
FACE AUX PROCÉDURES
DES URSSAF

+



NE PRÉSENTE
AUCUN COÛT POUR
LA SÉCURITÉ SOCIALE